



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY**

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord :

- 1- **QUE** lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Chambord tenue le 18 décembre 2017, le conseil a adopté le règlement numéro 2017-605 intitulé « **RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT 2014-542 AYANT POUR OBJET D'ASSURER L'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE ET LA MISE AUX NORMES DES SYSTÈMES D'ÉVACUATIONS ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD ET SES AMENDEMENTS** »;
- 2- **QUE** le règlement 2017-605 peut être consulté au bureau du soussigné aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ A CHAMBORD, CE TRENTIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.

La greffière-trésorière adjointe,

Valérie Martel